



Réservation voyage mais passeport expiré

Par Quindici15

Bonjour

J'ai réservé une croisière dans une agence de voyage et payé la moitié du prix.

Quelques jours après, je me suis rendu compte que le passeport d'un des voyageurs a expiré.

J'ai prévenu l'agence qui me dit de signer le contrat puis m'aidera pour accélérer les démarches de renouvellement.

Dois-je accepter ce que dit l'agence ? Est-il dans mon intérêt de signer sachant qu'il n'est pas certain d'avoir un passeport renouvelé d'ici la date de la croisière ?

Quels sont mes recours dans le cas où je signerais le contrat et que le voyage ne peut pas se faire ?

Merci.

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est ridicule !

Le fait d'avoir acheté un séjour de vacances n'accélérera rien du tout.
Ayant payé la moitié, vous devez vérifier s'il s'agit d'arrhes ou d'acompte.

Si vous ne pouvez pas partir à cause de ce passeport périmé, l'assurance annulation ne couvrira rien car c'est une exclusion.

Il faut d'abord obtenir un passeport (et éventuellement un visa ?) et ensuite acheter le voyage.

Par Quindici15

La moitié du prix que j'ai payée correspond à un acompte.

Je dois payer l'autre moitié au plus tard un mois avant la croisière.

Cependant, je me suis renseigné et il s'avère que selon la loi française, le contrat ne peut pas être annulé et je ne peux obtenir aucun remboursement au motif que le passeport est périmé.

La croisière a lieu dans moins de 2 mois. Je doute que le passeport soit renouvelé d'ici-là même si j'obtiens un rendez-vous en mairie très rapidement.

Est-il possible de faire décaler les dates de la croisière ? (par exemple : demander à ce qu'elle ait lieu dans 4 ou 5 mois de manière à ce que d'ici-là le passeport soit renouvelé, ainsi un nouveau contrat sera rédigé ?).

En fait, la proposition de l'agence de voyage est de faire jouer ses relations auprès de la mairie locale afin de m'obtenir un rendez-vous très rapidement pour faire renouveler le passeport. Toutefois, il n'y a aucune garantie que le passeport soit renouvelé dans les temps.

Quelle décision serait la plus sage dans ce cas ?

Par yapasdequoi

Un acompte vous oblige à tout payer.

Vous pouvez aussi tout payer et négocier la promesse d'un décalage de date ou d'un avoir au cas où ses "relations" ne permettraient pas d'avoir ce passeport.

NB : La loi est la même pour tous, il serait étonnant que l'agence puisse vous faire profiter d'un passe-droit. Mais vous êtes piégé de toute façon.

Par Quindici15

Je suis allé à l'agence pour tenter de trouver une solution.

La personne qui m'a reçu m'a indiqué qu'on ne peut pas annuler la réservation car on a signé un bon pour accord et versé un acompte. Il faut donc signer le contrat.

Elle a pris contact avec la compagnie de croisière qui lui a indiqué que l'annulation était possible mais qu'il fallait d'abord signer le contrat pour que la procédure d'annulation et de remboursement se mette en place.

Je dois donc signer le contrat puis ensuite faire un mail pour demander l'annulation.

Que pensez-vous de cela ?

Par isernon

bonjour,

vous pouvez annuler la réservation mais comme vous avez payé un acompte, celui-ci est perdu et le solde est dû.

si vous signez le contrat, je crains que vous aggraviez votre situation. Avant d'éventuellement signer ce contrat, il faudrait le lire pour vérifier que ce qu'il contient, vous permet effectivement résilier ce contrat avec remboursement.

il existe des mairies où la procédure est plus rapide pour l'obtention d'un passeport, votre propre mairie peut, peut-être vous renseigner sur ce sujet.

salutations

Par yapasdequoi

Avant de signer ce contrat, il faut le LIRE.

Et bien vérifier les conditions d'annulation ou de report de la date du voyage; les délais de préavis à respecter et aussi les justificatifs à fournir.

Un simple mail de désistement me semble bien insuffisant.

Par Quindici15

Je dois faire un mail pour officialiser mon annulation et ensuite on me fera connaître les formalités à accomplir.

Par yapasdequoi

Oui bah commencez par demander un exemplaire du contrat pour en prendre connaissance. On ne signe rien sans savoir à quoi on s'engage et les portes de sortie possibles.

Ou alors vous continuez à vous faire balader...